L’expulsion de l’imam Mahjoub Mahjoubi n’a pas été facilitée par la récente loi immigration contrairement à ce que raconte Darmanin

24/02/2024 à 15h06



***« La communication du ministre de l’Intérieur est surprenante sur le plan juridique car les AME (résultant d’une urgence absolue, NDLR) étaient tout à fait possibles avant la loi du 24 janvier dernier »*, affirment auprès du *Parisien* Paul Chiron et Marc Duranton, responsables nationaux sur les questions rétention et prison à la Cimade, une association de solidarité active et de soutien politique aux migrants.**

Stéphane Maugendre, avocat spécialiste du droit des étrangers interrogé par *Le HuffPost*, y voit lui un message *« mensonger »* du ministre de l’Intérieur. Il confirme que le concept d’*« urgence absolue »* existait bien avant la nouvelle loi immigration, et que cela reste une *« notion large, un peu floue ». « L’urgence absolue, on peut la créer »*, pointe-t-il. *« Je ne connais pas le fond du dossier, mais il n’y avait a priori par urgence absolue »* à expulser cet imam du Gard pour ses prêches, estime l’avocat.

Selon lui, l’utilisation de cette notion a permis au ministre de l’Intérieur *« d’éviter la commission d’expulsion, donc un*

débat contradictoire préalable qui peut potentiellement être public ». L'avocat note aussi que cela permet de se passer du contrôle du juge des référés.

« À partir du moment où il y avait la possibilité de faire le buzz sur le cas d'un imam, Darmanin s'est précipité dessus, y compris pour faire l'autopromotion de sa nouvelle loi », interprète Stéphane Maugendre, qui rappelle que l'imam Hassan Iquioussen, visé par un AME en juillet 2022, avait été expulsé en janvier 2023 vers le Maroc *« de la même manière, selon la même procédure »* d'urgence absolue.

Huffington Post